

# **Enquêter sur des réseaux de parties prenantes. De l'intérêt d'une méthodologie basée sur le prisme de la théorie de la traduction<sup>1</sup>**

**Fanny Romestant**

**Groupe Sup de Co La Rochelle**

[romestantf@esc-larochelle.fr](mailto:romestantf@esc-larochelle.fr)

## **Résumé :**

---

Les réseaux de parties prenantes semblent libérer certaines des critiques régulièrement émises à l'encontre de la théorie des parties prenantes. S'ils permettent certes de théoriser différents types de relations entre parties prenantes (ex. interactions entre les parties prenantes, impactant l'entreprise et interactions avec les parties prenantes, mobilisées par l'entreprise), leur analyse reste encore difficile à réaliser. Les recherches menées jusqu'ici sur les réseaux de parties prenantes, relativement rares, décrivent peu les cadres méthodologiques mobilisables pour l'analyse de ces relations spécifiques. Nous proposons donc un cadre d'analyse à travers le prisme de la théorie de la traduction (ANT), qui offre les outils permettant la description des relations "au cœur du réseau". Il est d'abord démontré que les deux théories sont compatibles : elles sont de même nature, ont des objets et objectifs complémentaires et ont des trajectoires communes. L'intérêt de cette communication est ensuite d'identifier les apports de la théorie de la traduction à la théorie des parties prenantes. En tant que « technologie de la description » (Dumez, 2011), la théorie de la traduction donne certaines clés, complémentaires à la théorie des parties prenantes, sur ce que le chercheur doit identifier lorsqu'il enquête sur des réseaux de parties prenantes : quelles sont les parties prenantes et leur rôle dans le réseau, quels sont leurs enjeux et se faisant, comment celles-ci se positionnent dans le réseau, comment les parties prenantes passent-elles d'une situation de blocage à une situation de collaboration, quelles sont les modifications subies entre-temps par l'objet de recherche ? La théorie de la traduction donne également des outils au chercheur dans la conception et la réalisation de sa recherche, car ces préceptes sont utilisables pour mener à bien ce type d'enquêtes relativement délicates.

**Mots-clés :** Théorie des parties prenantes, théorie de la traduction, réseau de parties prenantes, cadre méthodologique.

---

---

<sup>1</sup> Nous remercions chaleureusement Valérie-Inès De La Ville et Vincent Helfrich pour les échanges fructueux et leurs précieux conseils, qui ont permis de développer cette recherche.

# **Enquêter sur des réseaux de parties prenantes. De l'intérêt d'une méthodologie basée sur le prisme de la théorie de la traduction**

## **Introduction**

L'approche par les parties prenantes fait l'objet de travaux tant empiriques que théoriques. Les parties prenantes sont aujourd'hui au cœur des dispositifs de responsabilité sociétale mis en œuvre dans les entreprises. L'ISO 26000, norme internationale parue en 2010, confirme cette tendance. Pour "normaliser le développement durable", il a d'ailleurs fallu pas moins de 450 experts représentant les entreprises, gouvernements, salariés, consommateurs, ONG, chercheurs et consultants, issus d'une centaine de pays à travers le monde. Ces 450 experts ont traduit les enjeux qu'ils portaient dans la constitution de la norme, et proposé des lignes directrices pour la mise en œuvre et le management de la responsabilité sociétale. Le terme « *stakeholder* » (porteur d'enjeux), qui remonterait à 1963 avec les travaux du *Stanford Research Institute*, est défini par Freeman (1984, p.46) comme « *tout groupe ou individu qui peut affecter ou est affecté par la réalisation des objectifs de l'organisation* ». Si dans la pratique, le concept est relativement accepté, il reste aujourd'hui difficile à opérationnaliser, notamment parce que les enjeux des parties prenantes peuvent être contradictoires. La théorie non plus n'est pas complète, les auteurs ne donnent pour l'heure pas de dispositif clair sur le management des relations avec les parties prenantes. D'ailleurs, ces relations semblent aujourd'hui encore difficiles à décrire : certaines sont complexes, inter-connectées et indirectes (Frooman, 1999), impalpables (Rowley, 1997). Il semble qu'il soit nécessaire de décrypter davantage d'une part, les relations avec les parties prenantes et d'autre part, les relations entre les parties prenantes. Rares sont les recherches réalisées au cœur de ces réseaux (elles portent sur des cas macro, ou bien elles ne ciblent pas nécessairement les relations) et c'est pourquoi nous avons identifié un véritable besoin de construction d'un canevas méthodologique pour mener à bien ce type de recherche : comment « enquêter » sur les réseaux de parties prenantes ? Compte tenu de ce programme, nous proposons ici une discussion théorique.

La première partie de cette communication s'attache à spécifier l'objet de la recherche, ses critiques et ses évolutions puis à montrer pourquoi l'analyse des réseaux de parties prenantes permet de renouveler la théorie et en quoi l'enquête sur les réseaux de parties prenantes est une entreprise particulière et délicate. Puisque pour aborder notre objet de recherche, nous manquons d'outils méthodologiques, la seconde partie de la communication interroge la possibilité d'aborder les réseaux de parties prenantes en utilisant le cadre de la théorie de la traduction (ANT ci-après pour Actor Network Theory), développée par Callon et Latour (1967). Cette seconde partie a d'abord pour objet de montrer que la théorie des parties prenantes et l'ANT sont compatibles, puis de montrer ensuite quels sont les apports potentiels de l'ANT à la théorie des parties prenantes, permettant ainsi d'utiliser l'ANT dans le cadre de recherches menées sur les réseaux de parties prenantes.

## **1. La délicate entreprise d'une recherche sur les réseaux de parties prenantes**

Les praticiens et chercheurs utilisent désormais la notion de parties prenantes dans une acception liée à la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Or un retour sur les origines de la théorie permet de comprendre qu'elle a d'abord été conçue dans une approche managériale. Si les premières évocations de la notion de parties prenantes datent des années 1930 avec les travaux de Bearle & Means et Doff (1932, in Mercier, 2010), Ansoff est le premier à l'explicitier (1965, in Freeman, 1984, p.49), le néologisme de *stakeholder* apparaît dans le cadre des travaux du Stanford Research Institute, mais c'est Freeman (1984) qui est le plus souvent mentionné comme père fondateur de la théorie. Dans sa logique initiale, Freeman entendait placer les parties prenantes au centre de la pensée stratégique, changeant l'unité d'analyse pour étayer un point de vue de business plus relationnel. L'objectif était de repenser le système capitaliste et d'optimiser le fonctionnement de l'entreprise : il faut dialoguer avec les parties prenantes menaçantes pour la survie de l'entreprise (Freeman, 1984).

Depuis les travaux de Freeman, la théorie des parties prenantes s'est fortement popularisée dans les années 1995-2000, et s'est avérée propice pour des recherches dans le champ du développement durable et de la RSE : les parties prenantes ne sont plus uniquement conçues dans une optique de gestion des risques – principalement juridiques et réputationnels -, mais aussi pour leur contribution à l'entreprise et dans un objectif éthique (certaines parties pre-

nantes supportent des externalités que l'entreprise se doit de prendre en compte). La théorie des parties prenantes fait l'objet de travaux sur la définition du concept (qui sont les parties prenantes ?), sur des travaux de classification (pour une synthèse, voir Mullenbach-Servayre, 2007), sur l'analyse de l'impact des parties prenantes sur la prise de décision ou encore sur les différents types de relations entre entreprises et parties prenantes. Cette théorie permet selon Mullenbach-Servayre (2007) de modéliser la responsabilité sociétale d'entreprise. Freeman fait d'ailleurs mention, en 2010 dans sa nouvelle préface à l'occasion de la réédition de son ouvrage de 1984, de l'évolution de la théorie des parties prenantes dans une conception liée au développement durable : « *it is ironic that the scholars who have used and developed the idea the most were those in corporate social responsibility* » (Freeman, 2010) et de continuer : « *This new narrative about business must also be one of "business in society". It needs to place a concern with ethics, responsibility, and sustainability on a par with profits.* ».

### **1.1. Les critiques de la théorie des parties prenantes comme point de départ de notre questionnement**

L'intérêt suscité par la théorie des parties prenantes, dont la relative jeunesse mérite d'être soulignée, nous incite justement à l'approfondir, en commençant par les commentaires et réquisitoires contre ce cadre théorique.

De nombreuses critiques mettent en exergue des confusions conceptuelles provoquées par l'utilisation de paradigmes trop divergents (Gond et Mercier, 2004 ; Mercier, 2010). En effet, celle-ci est tantôt utilisée dans une approche stratégique et instrumentale, tantôt dans une approche normative et éthique ; l'utilisation de ces deux types d'approche nuit à son intégration conceptuelle (Mercier, 2010, p.152). Si ses fondements sont instables, nous considérerons ici la théorie des parties prenantes davantage comme un concept, une « théorie servante » (Galaskiewicz, 1996, in Rowley, 1997, p.888) ou encore une « théorie en train de se faire », pour reprendre les travaux de Latour décrivant genèse des faits scientifiques (Latour, 1996).

L'idée selon laquelle les parties prenantes graviteraient autour de l'entreprise est également remise en cause. Cette vision dite « hub and spoke » de l'entreprise dénonce une analyse limitée de l'environnement de l'entreprise, puisque celle-ci instaure un biais en surestimant son poids dans un schéma plus général (Bevan & Werhane, 2010, p.135) et donc une vision essentiellement centrée sur les intérêts de l'entreprise et de ses dirigeants (Mercier, 2010, p.151).

Bevan & Werhane (2010) identifient quatre modes de déconstruction de cette vision firmo-centrée, mettant en exergue d'autres parties prenantes au centre ou encore développant une vision systémique : « *A truly systemic view...considers how a set of individuals, institutions and processes operates in a system involving a complex network of interrelationships, an array of individual and institutional actors with conflicting interests and goals, and a number of feedback loops* » (Wolf, 1999; in Bevan & Verhane, 2010, p.136). L'entreprise reste le "point focal" de l'analyse mais il ne paraît pas nécessaire de la concevoir au centre, chaque partie prenante ayant son propre ensemble de parties prenantes (Rowley, 1997, p.892).

D'autres auteurs (Frooman, 1999 ; El Abboubi, 2009 ; Girard et Sobscak, 2010) remettent en cause une vision unidirectionnelle de l'entreprise vers les parties prenantes et sa sphère d'influence, selon laquelle l'entreprise aurait ainsi le choix de prendre ou non en compte les intérêts de ses parties prenantes. Frooman (1999) s'oppose à cette vision en développant un modèle descriptif des différents types de stratégies d'influence des parties prenantes vers l'entreprise en fonction de leur pouvoir et de leur dépendance vis-à-vis de celle-ci. L'entreprise a donc intérêt à comprendre comment les parties prenantes ont l'intention d'agir, comment elles managent la firme selon leurs propres intérêts (Brenner & Cochran, 1991, in Frooman, 1999, p.192).

Sur la base de la théorie des systèmes ouverts et de la théorie de la contingence, la vision dyadique des relations au sein de la théorie des parties prenantes est également critiquée (lien de l'entreprise vers une partie prenante ou d'une partie prenante vers l'entreprise). Rowley (1997) détrône cette vision en démontrant que l'entreprise vit « en réseau » : les parties prenantes ont des demandes multiples et interdépendantes. Toutes les parties prenantes ne sont pas nécessairement directement liées à l'entreprise (relations dyadiques) mais peuvent s'entre-influencer, déplacer la demande portée sur l'entreprise et l'impacter indirectement. Rowley (1997) propose un modèle permettant de conceptualiser les influences simultanées et multiples des parties prenantes et de prédire les réponses organisationnelles à ces forces.

Au cœur des critiques de la théorie des parties prenantes, celle d'un concept trop statique (Gond et Mercier, 2004 ; Mercier, 2010, p.11). « *L'approche Stakeholder est davantage statique que dynamique, descriptive plutôt qu'analytique ou prospective. Elle ne permet pas d'appréhender aisément la dynamique du processus de construction sociale et cognitive par lequel une partie prenante est reconnue comme saillante aux yeux des dirigeants* » (Mercier,

2010, p.151). Par ailleurs, les enjeux des parties prenantes évoluent dans le temps, de nouveaux enjeux peuvent apparaître, comme de nouvelles parties prenantes. Or la théorie ne permet pas encore une représentation dynamique de leur agenda.

Enfin, une remise en cause récurrente est celle du manque d'opérationnalisation de la théorie : elle identifie, catégorise, hiérarchise, mais ne dit pas comment faire. Alors comment résoudre les dilemmes éthiques que les managers ont à traiter, quels critères définir pour évaluer la légitimité des parties prenantes et de leurs revendications ? Comment les traiter ensuite ? (Mercier, 2010, p.153). Si cela pose problème aux managers (quelle est l'étendue de la responsabilité de l'entreprise à l'égard des parties prenantes : Aggeri et Acquier, 2005, p.10), cela semble aussi en poser aux chercheurs : lorsque ces derniers « enquêtent » sur les parties prenantes, sur quel artefact précisément travaillent-ils ? Quelles parties prenantes intègrent-ils dans l'analyse ?

Les nombreuses critiques dont la théorie des parties prenantes fait l'objet représentent le point de départ de notre questionnement et nous amènent à concevoir les parties prenantes, non pas comme des acteurs isolés, en relation uniquement directe avec l'entreprise et aux enjeux définis dans le temps. Au contraire, à l'instar de Frooman (1999) et Rowley (1997), nous optons pour mise en mouvement au travers d'une conception des parties prenantes en réseaux.

## **1.2. Les réseaux de parties prenantes : une vision plurielle et dynamique du concept de parties prenantes**

Nous centrons ici notre propos sur les différents travaux qui mettent en mouvement les parties prenantes, ainsi que sur certains points d'interrogation subsistant dans les méthodes d'analyse de ces réseaux.

La première question que l'on peut se poser pour l'analyse des réseaux de parties prenantes porte sur les phénomènes d'émergence de nouvelles parties prenantes ou de réseaux de parties prenantes. Krohmer & al. (2010) ont travaillé sur le processus par lequel de nouvelles parties prenantes peuvent émerger et devenir des acteurs crédibles, légitimes et essentiels aux yeux de l'entreprise et ainsi en devenir des partenaires. Les auteurs mettent l'accent sur « *le rôle essentiel de l'activité de régulation sociale dans le processus d'émergence et d'affirmation d'une nouvelle catégorie de parties prenantes* » (Krohmer & al., 2010, p.259). Une boucle récursive engendre de nouvelles régulations sociales, qui permettent à de nouvelles parties prenantes de

prendre du poids et de faire à nouveau évoluer les régulations. De La Ville et France (2004), dans une recherche non spécifiquement centrée sur la théorie des parties prenantes, décrivent les apprentissages collectifs en phase d'émergence du réseau et les outils pour piloter un réseau émergent (ressources).

Deux formes d'interactions sont à mettre en évidence pour comprendre les interrelations au sein d'un réseau de parties prenantes : les interactions *entre* les parties prenantes et leur capacité d'influence ; et les interactions *avec* les parties prenantes, mobilisées par l'entreprise.

Les interactions *entre* parties prenantes peuvent être de différentes natures (échanges d'information, de ressources) et être orientées selon différentes modalités : (1) Au niveau macro-économique, les négociations et accord multi-parties prenantes intègrent des parties prenantes représentatives des sujets abordés (gouvernements, dirigeants d'ONG, représentants de milieux économiques et financiers privés, experts du monde académique, ou encore responsables de communautés locales) (Carbonnier, 2008). Ce type de processus de consultation et de négociation, élaboré dans un but de correction des défaillances du marché, est mobilisé dans le cadre de sujets liés au développement durable : outre les célèbres Sommets de la Terre (Rio en 1992, Johannesburg en 2002) Protocoles (ex. Kyoto en 1997), conférences sur le climat (Copenhague en 2009), l'élaboration de l'ISO 26000 parue en 2010 en est une autre forte illustration. (2) Si l'on se situe au niveau de l'organisation et de sa périphérie, le cas évoqué par Krohmer & al. (2010), cité ci-dessus, met en évidence le regroupement d'acteurs en réseaux comme facteur clé du succès pour faire avancer les codes, normes et ainsi gagner en pouvoir et en légitimité. Enfin (3) au niveau de l'analyse des interrelations elles-mêmes, Rowley (1997) examine comment les caractéristiques du réseau des parties prenantes (la densité du réseau et la place –centralité- de l'entreprise dans le réseau) impactent le degré de résistance de l'entreprise aux pressions des parties prenantes. Il invite, à travers cette approche, à aller « au-delà des relations dyadiques » pour prendre en compte les influences structurelles du réseau de parties prenantes sur l'entreprise (Rowley, 1997, p.907). Fu & al. (2011) proposent un modèle d'interaction entre parties prenantes pour faciliter l'analyse des interrelations entre les parties prenantes. Frooman développe dans son article de 1999 une typologie des types de stratégies d'influence des parties prenantes. Il distingue deux stratégies : la stratégie directe (relation dyadique), où la partie prenante manipule les ressources de l'entreprise, et la stratégie

indirecte (relation triadique), où la partie prenante travaille à travers l'intermédiaire d'un allié, en l'utilisant pour manipuler les ressources de l'entreprise. Il s'agit ici d'encastrement de relations, permettant de décaler l'action en faveur de l'acteur le plus fort.

Il s'agit maintenant de centrer notre propos sur les interactions *avec* les parties prenantes mobilisées par l'organisation. Nous nous situons ici, soit dans une approche normative de la théorie des parties prenantes : « *il s'agit pour l'organisation et la société, d'affirmer la "persévérance dans son être" par la gestion de ces relations* » (Ferrary et Pesqueux, 2004, p.94), soit dans une approche instrumentale : il faut manager le réseau des parties prenantes pour en retirer des bénéfices économiques. Différentes formes d'interactions avec les parties prenantes peuvent être identifiées. (1) Greenwood (2007) suggère de définir l'engagement des parties prenantes comme « *un ou des processus de consultation, de communication, de dialogue et d'échange (2007 : 321-322)* » (in Sobczak et Berthouin Antal, 2010, p.7). Nous avons choisi cette définition car elle ne met en relief que le caractère « communicatif » de l'interaction. (2) Sur la base d'un travail mené sur les organisations du commerce équitable, Ramonjy (2007) montre comment la collaboration avec les parties prenantes devient une stratégie d'engagement de la part de l'entreprise : « *la collaboration est un concept multi facettes et peut être définie en tant que stratégie d'engagement de l'organisation, forme organisationnelle et relation interorganisationnelle dans le cadre d'un processus de coopération avec d'autres acteurs socio-économiques de son champ organisationnel* » (Ramonjy, 2007, p.10). L'auteur montre aussi quelles formes organisationnelles peut prendre cette collaboration (notamment « partenariat sociétal », Ramonjy, 2007, p.15). El Abboubi (2009) traite par ailleurs de la mobilisation des parties prenantes par l'entreprise, celle-ci souhaitant engager une démarche de certification SA 8000.

Au-delà d'un lieu d'expression des attentes des parties prenantes et de leurs stratégies d'influence, le réseau est également considéré comme un mode de diffusion de normes et de valeurs (Meyer et Rowan, 1977 ; Galaskiewicz et Wasserman, 1989 ; Oliver, 1991 ; in Rowley, 1997, p.897). Selon Ferrary et Pesqueux, (2004), « *la partie prenante [est] vue comme une communauté de référence possible sur la base d'un critère d'identification de type économique, politique et moral, conduisant à la délimitation des contours d'un groupe auquel les acteurs pourraient ainsi appartenir* » (p.88). Le réseau est ici défini comme le média de l'élaboration d'une communauté de référence et permettant la création pour les parties pre-

nantes d'un sentiment d'appartenance. Ferrary et Pesqueux (2004, p.94) suggèrent que la coexistence entre les parties prenantes et l'entreprise est possible dans le cadre d'une organisation en réseau. Plus le réseau est dense (soit le nombre de relations augmentant), plus la communication entre les membres du réseau est efficiente. Le développement de relations intenses fait émerger des perspectives de comportements partagés (Rowley, 1997, p.897).

Finalement, selon Ferrary et Pesqueux (2004), c'est la "forme technique" du réseau qui rendrait possible ou non le mode d'expression des positions des parties prenantes et l'arbitrage entre celles-ci (p.87 et suivantes), et l'institutionnalisation de valeurs communes. Les auteurs notent qu'à partir d'une dimension organisationnelle et managériale, la théorie des parties prenantes déborde vers une dimension politique (la théorie des parties prenantes permet de rendre compte de la multiplicité des intérêts dans la société), où le réseau serait susceptible de lui donner une forme concrète, un support technique (idem, p. 92). La théorie des parties prenantes devient pour Ferrary et Pesqueux « *une théorie empirique propre à rendre compte du fonctionnement des organisations et des sociétés. Elles [les parties prenantes] y sont vues comme le "nœud" de coopérations et de compétitions possédant chacune leur valeur intrinsèque* » (idem, p.92).

### **1.3. Les réseaux de parties prenantes : un objet de recherche qui implique de redéfinir les fondements méthodologiques des recherches**

Le réseau semble être un "support technique", une façon de concrétiser et de comprendre les relations entre parties prenantes et entreprises. Pour autant, est-il aussi évident de mettre en lumière les interrelations entre les différentes parties prenantes, leur poids, leur influence, le chemin parcouru par une idée, un enjeu, un projet jusqu'à l'impact sur l'entreprise ?

Si l'on se penche sur les méthodologies employées dans les articles utilisés au cours de cette revue de littérature sur la RSE et les réseaux de parties prenantes, nous remarquons qu'aucun n'apporte de précisions sur les conditions de mise en œuvre de la recherche, en termes méthodologiques. Il s'agit d'une part d'études de cas, parfois d'études longitudinales, donc d'études qualitatives et en profondeur, mais ces études de cas ne donnent pas le détail de l'organisation des travaux de recherche et plus précisément les clés utilisées pour l'analyse des interrelations

au sein des réseaux. Pour l'autre part, il s'agit d'articles théoriques, qui eux non plus, ne dévoilent pas les outils nécessaires pour la poursuite de ce type de recherches.

**Tableau 1 : Méthodologies mobilisées dans les articles sur les réseaux de parties prenantes**

\* Enquête "au cœur du réseau"

Thème	Problématique de la recherche	Méthodologies utilisées	*
<b>Emergence des réseaux</b>	Emergence de nouvelles parties prenantes et regroupements en réseau (Krohmer & al. (2010))	Etude de cas clinique ** - 11 entretiens semi-directifs avec les représentants des réseaux de promotion de la diversité (questions : actions de ces réseaux et leur implication en matière de pratique de diversité) - Observation participante (durée : ?)	NON (pas centré sur les relations)
	En phase d'émergence : des apprentissages se créent, des outils émergent (De La Ville et France, 2004)	Etude de cas longitudinale** - Données recueillies sur la construction du réseau et entretiens avec des acteurs locaux	OUI
<b>Interactions entre les parties prenantes, impactant l'entreprise</b>	Négociations multi-parties prenantes (Carbonnier, 2008)	Niveau d'analyse macro - Sites internet des parties prenantes (complétées par des entretiens avec certains représentants des ONG et du secteur financier)	NON
	Structuration des parties prenantes en réseau pour gagner en pouvoir et légitimité (Krohmer & al. (2010))	Etude de cas clinique (cf. ci-dessus)	NON
	Interactions entre parties prenantes et degré de résistance de l'entreprise (Rowley, 1997)	Article théorique	OUI
	Interactions entre parties prenantes et impact indirect (relations triadiques) sur l'entreprise (Frooman, 1999)	Etude de cas journalistique** - StarKist, ses consommateurs et une ONG)	NON
<b>Interactions avec les parties prenantes, mobilisées par l'entreprise</b>	Engagement avec les parties prenantes (Sobczak et Berthouin Antal, 2010)	Introduction de numéro spécial	NON
	Collaboration et partenariats sociétaux (Ramonjy, 2007)	Article théorique	NON
	Mobilisation des parties prenantes pour la mise en œuvre d'une certification (El Abboubi, 2009)	Thèse de doctorat	NON
<b>Finalité du réseau</b>	Réseau comme mode de diffusion de normes et valeur (Rowley, 1997)	Article théorique	OUI
	(Ferrary et Pesqueux, 2004)	Ouvrage théorique	NON
	Réseau comme forme technique (Ferrary et Pesqueux, 2004)	Ouvrage théorique	NON

\*\* Giroux, 2003, p.46-47.

Si des travaux existent sur la caractérisation des relations entre parties prenantes et l'impact sur l'entreprise, on manque encore de détails sur le développement même de ces interrelations : quelles sont les conditions d'émergence de parties prenantes ? Quelles parties prenantes intégrer dans le réseau ? Comment la relation se forme-t-elle ? Quels types de relations doivent être analysés ? De ce type de questionnement, résultent un certain nombre de questions méthodologiques pour pouvoir y répondre, car peu de travaux décrivent des méthodes de recherche « à l'intérieur des réseaux » : quelles parties prenantes intégrer dans la recherche ? Quel type de données analyser ? Sur la base de quel artefact travailler pour mettre en lumière le réseau ? Comment mettre en exergue les transformations subies par l'objet de recherche ? De quels outils dispose-t-on pour décrire les phénomènes d'enchaînements et pour rendre la recherche dynamique ? Cette quête s'annonce délicate : quelle méthodologie construire pour observer ces types de liens entre parties prenantes ?

Dans une description des différentes méthodologies d'études de cas, Giroux (2003, p.48) identifie la théorie de la traduction comme outil permettant de montrer des « rouages » (en l'occurrence ceux d'un processus d'innovation). C'est dans cette optique que nous avons choisi ce cadre d'analyse, qui fera l'objet des prochains développements.

## **2. La théorie de la traduction comme base méthodologique de recherche sur les réseaux de parties prenantes**

L'objectif de cette communication est d'esquisser un cadre méthodologique pertinent pour l'analyse des réseaux de parties prenantes. Dans ce but, deux questions sont abordées. La première est de montrer en quoi la théorie de la traduction et la théorie des parties prenantes sont compatibles. Autrement dit, pourquoi choisir la théorie de la traduction comme outil méthodologique et dans quelle mesure ce cadre se montre-t-il approprié pour analyser un réseau de parties prenantes ? La seconde question est d'identifier quels sont les apports de la théorie de la traduction à la théorie des parties prenantes. A travers la revue de littérature menée sur les réseaux de parties prenantes, nous avons mis en exergue que la finalité n'est pas d'étudier les acteurs, mais les relations entre acteurs. Alors quelles clés la théorie de la traduction apporte-t-elle pour analyser la dynamique des réseaux de parties prenantes ?

## 2.1. Compatibilité entre la théorie de la traduction et la théorie des parties prenantes

La théorie de la traduction, autrement nommée sociologie de la traduction, sociologie de l'association, théorie de l'acteur-réseau (en anglais : actor-Network theory, ANT ci-après), théorie de l'acteur-rhizome, puise ses sources dans les années 1970-1980, avec comme fait fondateur la création en 1967 du CSI<sup>2</sup>. A l'origine, la théorie s'intéresse au développement et au rôle des sciences et des techniques dans la société et souhaite renouveler les débats en épistémologie des sciences. Les premiers travaux, générés par les fondateurs, M. Callon et B. Latour, avaient pour objectif de comprendre comment émergent les savoirs scientifiques (Latour, 1996; Callon, 1986, 1989). Au-delà de l'important travail mené sur le statut de la connaissance, sa genèse, la place et le rôle du chercheur, ces travaux ont développé les réflexions sur les processus dynamiques et la naissance d'innovations au sein des organisations. De ces travaux ont émergé les bases théoriques de la construction des réseaux. En effet, une innovation ne naît pas du seul fait d'un inventeur ayant une idée sensationnelle. Elle ne peut exister que dans la mesure où elle est supportée par le réseau sociotechnique dans lequel elle s'inscrit (se référer à Bernoux (1985) pour une synthèse sur l'ANT).

Nous proposons de voir dans quelle mesure l'ANT peut être considérée comme une méthode pertinente à destination du chercheur qui souhaiterait enquêter sur des réseaux de parties prenantes. Pour ce faire, nous souhaitons montrer que les deux théories sont compatibles, et qu'elles peuvent dialoguer.

Ces deux théories semblent avoir des trajectoires communes. Au-delà d'avoir été développées dans les mêmes périodes (années 1970-1990), elles sont aujourd'hui portées en-dehors de leur champ de départ : pour la théorie des parties prenantes, il s'agissait de la repenser la théorie de la firme et elle est aujourd'hui mobilisée dans le champ du développement durable et de la RSE. Pour l'ANT, développée dans le champ des *sciences studies*, puis de la sociologie, elle s'est depuis plus de 20 ans exportée dans différents contextes disciplines scientifiques : santé, environnement, transports, sciences politiques, sciences de gestion notamment gestion de projets, management, etc.

Les deux théories ont en commun leur approche holistique. La théorie des parties prenantes se situe dans la lignée des travaux de la théorie des systèmes (March et Simon, 1985, in Rowley,

---

<sup>2</sup> Centre de Sociologie de l'Innovation.

1997, p.888). L'ANT est selon Bernoux (1985), qualifiée de « théorie ouverte » car elle montre les « *mécanismes de l'ouverture de l'organisation et de son encastrement dans l'environnement socio-économique* » (p.252). Le nom même de la théorie (acteur-réseau) crée le lien entre le niveau micro-social et macro-social (Callon, 2006, p.267), la théorie considère ainsi considère que : « *la société ne constitue pas un cadre à l'intérieur duquel évoluent les acteurs. La société est le résultat toujours provisoire des actions en cours* » (idem).

Si la théorie des parties prenantes n'a certes pas encore atteint le statut de théorie (Mercier, 2010), celle-ci est souvent conçue comme une « théorie servante », c'est-à-dire une base conceptuelle qui servira l'élaboration d'une nouvelle théorie de la firme (Galaskiewicz, 1996, in Rowley, 1997, p.888). Elle sert ainsi tantôt de théorie (*comprendre*), tantôt de méthodologie (*faire*) pour organiser les relations entre l'entreprise et la société. Les précédents développements ont montré que nous avons besoin de « voir à l'intérieur » du réseau des parties prenantes (Ferrary et Pesqueux, 2004). Si selon ses auteurs et les époques, l'ANT est utilisée comme théorie et comme méthodologie, elle reste, d'après Law (2007), une approche résolument ancrée dans la pratique, ce qui la destine à être utilisée comme boîte à outils méthodologique pour décrire comment les réseaux émergent et se stabilisent. Latour (1992) mobilise très directement cette méthode lorsqu'il mène sa célèbre enquête sur la mort d'Aramis, une innovation révolutionnaire qui est finalement abandonnée au bout de 20 ans et de milliards de francs investis. D'après Dumez (2011), l'ANT constitue une « technologie de la description », qui donne de nombreux outils et conseils, que ce soit pour conceptualiser la recherche, la mener et l'analyser.

**Tableau 2 : Compatibilité entre l'ANT et la théorie des parties prenantes**

	<b>Théorie de la traduction</b>	<b>Théorie des parties prenantes</b>
<b>Type</b>	Théorie ouverte (in Bernoux, 1985)	Nouvelle théorie de la firme (Freeman, 1984 ; Ferrary et Pesqueux, 2004, p.91)
<b>Essor</b>	Années 1970-1990	Années 1980-1990
<b>Statut</b>	Méthodologie ? Théorie ? (Dubois, 2007; Latour, 1992; Law, 2007)	Méthodologie ? Théorie ? (Freeman, 1984) Théorie servante (Galskiewicz, 1996, in Rowley, 1997 p.888) Théorie empirique (Ferrary et Pesqueux, 2004, p.92) N'a pas atteint le statut de théorie (Mercier, 2010).
<b>Objet</b>	Analyse du réseau : « <i>ce qui est entre les acteurs</i> » (Dumez, 2011, p.32)	Relations / interactions entre parties prenantes (Rowley, 1997; Frooman, 1999) Capacité d'influence (Frooman, 1999)
<b>Utilisation</b>	Approche ancrée dans la pratique (Law, 2007) / méthodologie descriptive (Dumez, 2011) Genèse des faits scientifiques (Latour, 1988)	Opérationnalisation du concept de développement durable (Freeman, 2010; Mullenbach-Servayre, 2007)
<b>Finalité</b>	Décoder la science en train de se faire (Latour, 1988) Naissance d'une innovation et construction des réseaux (Bernoux, 1985)	Expliquer et guider la structure et les opérations de l'entreprise (Donaldson et Preston, 1995, p.70) Décrire et prédire (Brenner et Cochran, 1991, p.452)

Les deux théories ont des trajectoires communes, qui étudient toutes les deux le réseau : l'une avec le besoin de comprendre les relations entre parties prenantes et les influences sur l'entreprise, l'autre donnant à voir le fonctionnement et les zones de friction à l'intérieur du réseau.

## 2.2. Apports de l'ANT à la théorie des parties prenantes

Seuls les préceptes de l'ANT qui seront directement utiles à notre objet méthodologique sont présentés lors des prochains paragraphes.

### 2.2.1. Repérage des parties prenantes : acteurs humains et non-humains, traducteurs, porte-paroles et alliés

Les parties prenantes sont perçues par les praticiens comme un concept relativement flou, non opérationnel. C'est un peu le même type de questionnement en recherche sur les parties pre-

nantes : il semblerait que l'on manque d'artefacts sur lesquels centrer la recherche. Il faut matérialiser la discussion et les actants non-humains peuvent servir cette cause. En effet, un des concepts fondamentaux de l'ANT est que le réseau est constitué à la fois d'actants humains et non-humains. Il n'y a aucune raison de les analyser séparément, car ces actants non-humains (objets, éléments de la nature, technique, normes, outils, etc.) agissent sur les actants humains (acteurs). Selon Callon et Latour, les objets sont d'ailleurs socialement construits et ils exercent un rôle sur le social (Dumez, 2011, p.30). S'ils subissent des tensions, ils résistent (eux aussi !) et imposent des choses aux acteurs. La définition d'un actant (humain ou non) est tout simplement à trouver dans ce qui « *change le cours des choses, introduit une différence dans les états du monde, puisse modifier les intentions d'autres acteurs, pour considérer les choses, les objets, comme d'autres acteurs* » (Dumez, 2011, p.31). Pour répondre aux critiques sur la symétrie entre acteurs et actants non-humains, Dumez indique qu'il suffit de supprimer la dimension intentionnelle (l'objet agit, même s'il n'en a pas l'intention d'agir).

Selon Dumez (2011, p.35), il faut donc commencer par analyser les objets avant d'analyser le social. Des auteurs, opérant dans le champ du développement durable (Drevet, 2002 ; El Abboubi, 2009 ; Krohmer & al., 2010 ; Helfrich, 2011) montrent que c'est au travers de la co-réalisation de travaux sur des outils (normes, projets de régulation, développement d'outils de gestion) que l'on crée la relation. C'est en analysant les controverses qui président à la naissance, à la définition, à l'évolution des objets, que l'on peut comprendre les décisions et les actions des acteurs. Il faut alors mettre en évidence les inscriptions (Latour et Woolgar, 1996, Callon, 2006, p.268), c'est-à-dire les processus, lois, documents, les événements, dates, car eux aussi constituent, en circulant, le « réseau socio-technique ». L'ANT permet donc de considérer le « réseau » de manière élargie (Akrich, 1994 ; Latour, 1992), en ouvrant l'analyse au « non social ».

En matière de développement durable, il est nécessaire d'adopter une approche holistique (enjeux systémiques, concept d'externalités) et il semble que l'ANT puisse servir à renforcer la théorie des parties prenantes : « *Jean-Paul et Nicolas Minvielle (2010) montrent les difficultés de défendre les intérêts des parties prenantes qui n'ont pas de voix, comme l'environnement ou la culture locale menacés par l'activité du tourisme au Sahara et encore peu défendus par les habitants qui peuvent en bénéficier à court terme.* » (in Sobcsak et Berthouin Antal, 2010, p.123). A ce titre, Helfrich (2011) souligne que comme la théorie des parties prenantes a été

développée pour servir l'entreprise, les parties prenantes « non offensives » ont tendance à être oubliées. La nature (la faune et la flore) ou encore les générations futures, dénommées par Helfrich comme « parties prenantes non-conscientes » ne sont ainsi pas directement considérées comme des actants. Certes, si elles doivent théoriquement avoir une valeur intrinsèque (Ferrary et Pesqueux, 2004, p.92), elles ne sont « que » représentées par des associations ou ONG, alors que dans l'ANT, elles seraient a minima considérées comme des actants. L'ANT propose d'affiner ce travail d'identification des parties prenantes en qualifiant leur rôle : (1) les « porte-parole » sont des représentants des entités qui composent l'espace de négociation au sein du réseau. Ils sont légitimes, et s'engagent dans la promotion des enjeux du réseau (Amblard et al., 2005, p.152). (2) Une partie prenante peut aussi jouer le rôle de traducteur, c'est-à-dire celui qui va lier les acteurs entre eux, initier les collaborations, entamer la construction du réseau. (3) Les parties prenantes peuvent également devenir des alliés si elles supportent la cause, directement ou indirectement. (4) Elles peuvent aussi être des actants, dans le sens évoqué ci-dessus. Ainsi, les représentants au sens de la théorie des parties prenantes (ex. association environnementale), peuvent être considérés comme des porte-parole, des traducteurs, des alliés ou de « simples » acteurs au sens de l'ANT, tout dépend de leur place et de leur rôle dans le réseau. La nature et les autres parties prenantes non-conscientes, ont bien elles aussi, une identité : celle d'actants ou encore d'alliés. Par ce renouveau, l'ANT nous offre ainsi peut-être la possibilité de découvrir de nouvelles parties prenantes, voire de compléter les typologies de parties prenantes développées par les auteurs cités plus en avant.

Les auteurs de la théorie des parties prenantes soulignent leur don d'ubiquité (Mercier, 2010, p.11). L'ANT accepte ce postulat mais ne s'arrête justement pas au critère de catégorie de partie prenante : les réseaux sont changeants, leur identité est à géométrie variable. Il faut donc réitérer l'analyse à chaque organisation étudiée (actant, traducteur, porte-parole, allié).

Pour identifier ces différents rôles, Latour (1992) propose d'étudier le point de vue des acteurs sur leur interaction avec d'autres acteurs, puis aller voir les autres et faire de même. Une mise en parallèle, après avoir noté les histoires que racontent les acteurs. La technique de la boule de neige est, selon Scott (1991) et Wasserman & Faust (1994) très utilisée pour définir les liens des acteurs d'un réseau (in Rowley, 1997, p.905).

### 2.2.2. Contextualisation

Aux fondements épistémologiques de leur analyse, Callon et Latour refusent l'idée de déterminisme entre la science et le social (les institutions sont vues comme des constructions sociales, la science est une institution comme les autres, le chercheur n'a pas à préjuger de l'un ni à analyser autrement l'autre). En application de ce principe, Callon et Latour préconisent l'adoption d'une méthode négative : il faut « *écarter les présupposés théoriques évidents* » (Dumez, 2011, p.36). Il n'y a pas de contexte *a priori*, ni de contexte qui serait énoncé par le chercheur. « *La question du contexte est celle de l'activité des acteurs eux-mêmes qui contextualisent et décontextualisent, ce dont le chercheur doit rendre compte* » (Dumez, 2011, p.29). Autrement dit, la contextualisation est un travail de mise en contexte par les acteurs (Latour, 1992). Le chercheur qui doit en rendre compte, doit réaliser une analyse « *des actants en présence, de leurs intérêts, de leurs enjeux et de leur degré de convergence* » (Amblard et al., 2005, p.155). Il faut donc « coller aux acteurs » comme le répète Latour (1992) car c'est la seule manière de retranscrire le réseau.

L'identification des impacts, intérêts et attentes des parties prenantes transpire tout au long de l'ISO 26000. La reconnaissance des parties prenantes est un des principes fondamentaux de la Responsabilité Sociétale selon cette norme internationale ; un quasi-système de management tourne autour des parties prenantes. La contextualisation, première étape dans la compréhension du réseau selon l'ANT, est une « mise en contexte par les acteurs », et permet de définir les parties prenantes (les actants en présence) puis d'axer l'analyse sur la perception des enjeux par chaque partie prenante. Selon El Abboubi (2009, p.155), le positionnement des parties prenantes est un processus de construction sociale. Dans la conception traditionnelle de la théorie des parties prenantes, ce positionnement dépendant de la perception du manager (puisque l'entreprise est considérée au centre de l'analyse), il n'est donc pas objectif. Les parties prenantes ont des intérêts stratégiques à préserver et l'objet est bien ici de comprendre comment les parties prenantes s'emparent de ce contexte (le ressentent, l'analysent). El Abboubi (2009, p. 228) propose un mécanisme de fonctionnement et de management des étapes de l'ANT adapté à la certification RSE, où cinq questions doivent être posées pendant l'étape de contextualisation : qui sont les parties prenantes ? Quels sont leurs intérêts ? Comment sont-elles positionnées par rapport à l'entreprise et au projet qui les concerne ? Qu'est-ce qui les intéresse ? Qu'est-ce qui les bloque dans le projet ?

### 2.2.3. Problématisation et traduction

Nous avons mis en évidence l'effort à mettre en œuvre pour la compréhension des relations entre parties prenantes. Après l'étape de contextualisation et d'identification des attentes des parties prenantes, la problématisation est en quelque sorte une des premières étapes à ce travail de mise en relation entre parties prenantes puisqu'elle est la première forme de traduction recherchée dans la constitution d'un réseau. Comme le souligne El Abboubi (2009, p.228), la contextualisation, au sens des cinq questions à se poser « *prépare le passage de chaque actant (en l'occurrence, partie prenante) d'une position passive à une position de coopération. C'est ce qu'appellent Akrich, Callon et Latour (2006), la problématisation.* ». La problématisation est la formulation d'une question commune (Callon, 1986), d'un intérêt commun, permettant aux acteurs d'initier ensemble la résolution d'un problème. Cette question est cruciale pour la constitution d'un réseau. Pour le projet Aramis (Latour, 1992), la problématisation permettant de mettre l'ensemble des acteurs en mouvement était de développer une nouvelle forme de transport disposant à la fois des avantages des déplacements collectifs et de ceux des véhicules individuels. Cette tâche décisive qu'est la problématisation est réalisée par le traducteur. Pour Callon et Latour, la traduction, notion d'ailleurs empruntée à Michel Serres, est définie comme « *une relation symbolique qui transforme un énoncé problématique particulier dans le langage d'un autre énoncé particulier* » (Callon, 1974-1975, in Amblard et al., 2005, p.135)<sup>3</sup>. El Abboubi (2009, p.156), note qu'une contextualisation atrophiée et une problématisation standardisée peuvent contribuer à une mobilisation partielle des parties prenantes par l'entreprise. Un manque d'analyse des enjeux peut conduire à des situations de blocage (participation stoppée) et ensuite à un manque de personnalisation des arguments en adéquation avec les enjeux des parties prenantes.

Du point de vue de la théorie des parties prenantes, dont les intérêts sont bien souvent divergents (Gond et Mercier, 2004 ; Mercier, 2010), la problématisation s'annonce certes délicate. Mais c'est bien à ces questions que les chercheurs ayant pour objectif de retranscrire le réseau de parties prenantes devront répondre : qui est le traducteur ? Quel est le dénominateur commun identifié entre les parties prenantes ? Comment les parties prenantes sont-elles passées

---

<sup>3</sup> Notons que la présente communication, qui tente de montrer l'intérêt d'utiliser l'ANT en tant que méthode d'analyse des réseaux de parties prenantes et d'en donner des clés concrètes pour la mise en œuvre, constitue elle-même une opération de traduction.

d'une position singulière à une position de collaboration ? Quelles sont celles qui ne collaborent pas ?

#### 2.2.4. Controverses, enrôlement, mobilisation

L'ANT met le point d'orgue sur les interactions, qui forment le réseau. « *L'ANT ne cherche pas des structures et des forces derrière les acteurs, elle s'intéresse à ce qui est entre les acteurs* » (Dumez, 2011, p.32). Elle nous amène à voir que c'est la relation entre les acteurs et actants qui est importante et qui porte le réseau. Voyons quels sont les éléments qui peuvent représenter la mise en relation des acteurs.

L'ANT permet d'analyser les interactions, car elle identifie les phénomènes de traduction qui se forment notamment autour des controverses (Akrich, 1994). C'est à partir des controverses que l'on peut saisir « *le fait en train de se faire [... car] c'est le cheminement dont il a été l'objet qui permet de saisir ce dont il est porteur* ». (Amblard et al., 2005, p.137). L'expression des parties prenantes, aux enjeux contradictoires, est l'occasion de mettre à jour ces controverses. L'objectif est bien de les déceler, d'analyser le contexte dans lequel elles émergent et de déterminer quelles sont les chaînes de traduction qui ont permis leur résolution (ou pas). Les chaînes de traduction sont en quelque sorte des nœuds, des points d'étapes qui permettent au problème de rebondir et d'avancer. L'exemple du projet de transport Aramis permet de mieux comprendre : « *pas de solution au problème de la ville sans innovation dans les transports, pas d'innovation dans les transports sans la cinématique, pas de cinématique sans la compagnie Automatismes et Technique ; et, bien sûr, pas d'Automatismes et Technique sans Bardet* » (Latour, 1992, p.35).

Afin de saisir les interactions dans un réseau, l'ANT propose deux autres notions qui mettent en exergue l'émergence des réseaux : l'enrôlement et la mobilisation. L'enrôlement est l'affectation d'un rôle, d'une tâche, d'une mission à des acteurs essentiels d'un réseau en devenir, pour obtenir leur mobilisation, c'est-à-dire leur action (Amblard & al., 2005, p.162-169). Il semblerait que ces éléments nous aident pour notre problématique à observer d'une part, l'émergence des réseaux de parties prenantes, et d'autre part, des cas un peu plus particuliers : par exemple, si une partie prenante est identifiée comme portant un enjeu mais non représentée, l'ANT donne les clés aux acteurs pour la mobiliser et la faire entrer dans le réseau (ex. nommer un porte-parole). A l'inverse, il est souligné par certains auteurs et praticiens que

l'on accorde parfois plus d'importance à certaines parties prenantes qu'elles ne devraient en avoir (sur-représentativité). Se pose ainsi la question de savoir si l'on peut "démobiliser" des parties prenantes non représentatives.

La traduction est une notion essentielle pour l'analyse de l'élaboration d'un compromis. Si elle échoue, le compromis échoue. « *Tout peut se réaliser ou se déréaliser en fonction des chaînes continues de traductions. Il faut toujours continuer à intéresser, à séduire, à traduire les intérêts.* » (Latour, 1992, p.78) Pour que le réseau se stabilise, il faut parvenir à la création d'irréversibilités.

Les liens sont traditionnellement compris, dans la théorie des parties prenantes, en termes de relation de pouvoir, de dépendance à l'égard des ressources, ou encore de légitimité. Selon Callon (2006, p.274) : « *L'intérêt de l'ANT est aussi d'expliquer les relations de pouvoir et de domination qui se développent entre lieux cadrés, sans avoir à faire d'hypothèse coûteuse (et difficile à falsifier) de l'existence de niveaux différents. Plus un lieu est connecté, par l'intermédiaire des sciences et des techniques, à d'autres lieux et plus sa capacité de mobilisation est forte.* ». Si l'on veut donc comprendre la capacité de mobilisation des parties prenantes ou plus généralement du réseau de parties prenantes, l'ensemble des éléments discutés ci-dessus nous aidera à décrire le réseau.

En ce qui concerne la méthode de recherche, le chercheur qui enquêtera sur les réseaux de parties prenantes devra, lui aussi, intégrer l'enrôlement dans son dispositif de recherche. Le travail de terrain n'est pas un long fleuve tranquille. Il peut par exemple être fort utile d'enrôler certains acteurs pour avoir accès à d'autres ou encore de nommer des porte-parole dans le projet de recherche.

#### 2.2.5. Matters of facts et matters of concern

Les auteurs de la théorie des parties prenantes ont critiqué son manque de perspective dynamique. L'ANT offre une nouvelle clé d'analyse de l'évolution des enjeux des parties prenantes et de leur agenda vis-à-vis de l'entreprise. Pour le comprendre, il faut revenir sur la posture épistémologique de l'ANT concernant ce qu'est le réel : « *à la proposition selon laquelle « lorsque les choses sont vraies, elles tiennent », le sociologue répond : « lorsque les choses tiennent, elles commencent à être vraies »* (Latour, 1989, in Amblard, 2005, p.138).

Latour (2004) initie une réflexion sur la différence entre les *objects*<sup>4</sup> (*Gegenstand*, en français : objets, ils n'ont pas de "sens" ; par exemple : une chaise) et les *things* (en français : trucs, choses, qui font débat, dont les gens parlent ; par exemple : le réchauffement climatique). Les *objects* restent inertes, ils ne donnent pas lieu à controverses, ils sont ce que Latour appelle des *matters of fact* (faits indiscutables). Les *things*, elles, rassemblent, divisent, passionnent, que ce soit lors de forums, réunions, congrès, journaux télévisés ou à travers de longues enquêtes scientifiques, donnant lieu à des rapports en tout genre, s'inscrivant dans les débats politiques... Ces *things* sont des *matters of concern* (faits disputés). Un fait ne devient vrai, non pas parce qu'il est rationnel, mais parce qu'il a été diffusé, débattu, traduit, porté, débattu à nouveau et repris par suffisamment d'acteurs, ayant tissé un réseau autour de ce fait, pour devenir vrai. Si l'on suit le raisonnement de Latour, le chercheur pourrait donc s'appuyer sur ces préceptes, en observant comment un *matter of fact* devient un *matter of concern*. Selon Latour (2004, p.247) : « *all matter of fact require, in order to exist, a bewildering variety of matters of concern* » (Latour, 2004).

Ces deux notions mettent en lumière, in fine, ce que Ferrary et Pesqueux (2004, p.90) appellent les "*faits générateurs*". Elles nous permettent de comprendre quelles sont les synergies, influences entre parties prenantes en réseau et hors du réseau à travers le cheminement d'un fait, d'une idée, qui devient un enjeu porté à travers le réseau.

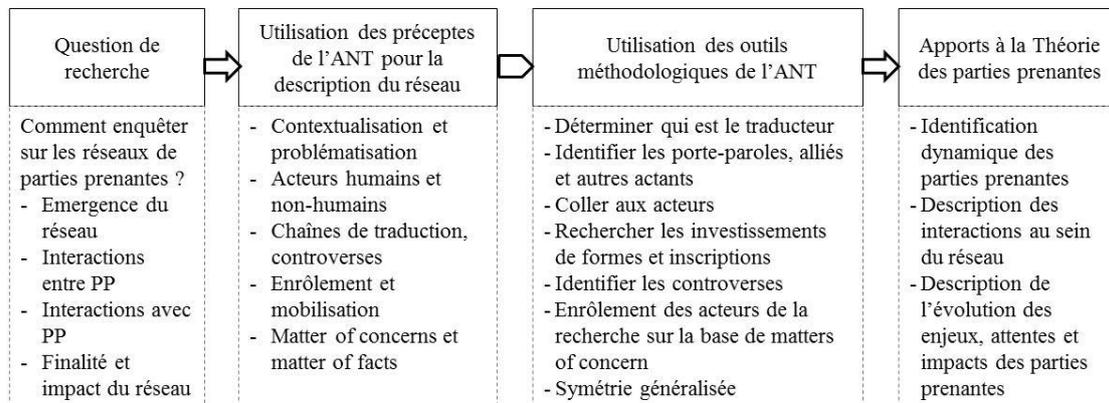
Parallèlement, le chercheur qui enquête sur les réseaux de parties prenantes aura davantage de facilités à intéresser les acteurs de sa recherche (futurs interviewés, entreprise partenaire par exemple dans le cadre de recherche-action, etc.) en utilisant des accroches basées sur des *matters of concern*.

A la suite cette recherche, il est possible de dégager les préceptes de l'ANT mobilisables pour la description de réseaux de parties prenantes, ainsi que quelques outils et conseils pour la conception et l'opérationnalisation de cette recherche, permettant d'apporter de nouveaux éléments à la théorie des parties prenantes.

---

<sup>4</sup> Les termes suivants en italiques (object, thing, matter of facts, matter of concern) sont d'abord énoncés en anglais pour ne pas trahir le sens originel donné par l'auteur.

### Schéma 1 : Récapitulatif de l'apport de l'ANT à la théorie des parties prenantes



## Conclusion

A travers cette recherche, nous avons montré pourquoi les réseaux de parties prenantes étaient un axe de recherche pertinent pour répondre aux critiques adressées à la théorie des parties prenantes. Les travaux se sont pour l'instant penchés sur les conditions d'émergence de nouvelles parties prenantes, notamment dans le cadre de regroupements en réseaux. Deux types d'interactions sont présentées : celles entre les parties prenantes et celles avec les parties prenantes. Des travaux portent également sur la finalité du réseau comme mode de diffusion de normes et de valeurs. Si les fondements de la théorie des parties prenantes sont certes encore instables, nous l'avons considérée ici comme une "théorie en train de se faire" (Latour, 1996) et notamment dans ses contributions au champ du développement durable. Les travaux ainsi mobilisés n'ayant pas permis de donner des détails sur la réalisation d'une enquête sur les réseaux de parties prenantes, nous proposons un cadre d'analyse.

L'objectif est bien de rendre la théorie des parties prenantes plus opérationnelle pour les managers et pour les chercheurs. Nous suggérons que l'ANT peut nous y aider en offrant un cadre méthodologique pertinent car compatible et robuste, en tant que technologie de la description, pour l'analyse de ces réseaux particuliers. Dans le cadre d'approches qualitatives, l'ANT permet de repérer différents types de parties prenantes, leur émergence, leur rôle et leur évolution dans le réseau : des actants humains et non-humains, des traducteurs, porte-paroles ou alliés. Les concepts de contextualisation, de traduction, de problématisation, de controverses, d'enrôlement, de mobilisation, d'inscriptions, et les *matters of concern*, permettent de décrire l'évolution des enjeux, attentes et positionnement des parties prenantes vis-à-vis de l'entreprise et des autres parties prenantes. L'ANT peut ainsi permettre d'éviter certains

écueils de la théorie des parties prenantes en la dynamisant notamment, et de rentrer au cœur du réseau pour analyser les interrelations entre parties prenantes.

Bien sûr, nous avons présenté ici un cadre conceptuel et méthodologique, qu'il conviendrait de détailler encore. L'illustration par un terrain de recherche constitue la prochaine étape de la réflexion. D'autre part, des questions restent encore ouvertes, comme par exemple celle de la définition des frontières du réseau : l'interview de l'ensemble des parties prenantes d'un réseau, compte tenu de la nature systémique des enjeux en matière de développement durable, peut s'avérer délicate. Dans ces conditions, et si Latour (1992) donne des éléments sur le début de la recherche, qu'en est-il de la fin : où et quand le chercheur doit-il considérer qu'il lui faut s'arrêter ?

## Références

- Aggeri, F. et Acquier A. (2005), La théorie des stakeholders permet-elle de rendre compte des pratiques d'entreprise en matière de RSE ?, XIV<sup>ème</sup> Conférence Internationale de Management Stratégique, Angers, 1-31.
- Akrich, M. (1994), Comment sortir de la dichotomie technique/société. Présentation des diverses sociologies de la technique, in Latour B. et Lemonnier P. (dir.) De la préhistoire aux missiles balistiques : l'intelligence sociale des techniques, Paris : La Découverte, 105-131.
- Amblard, H. et al. (2005), Les nouvelles approches sociologiques des organisations, 3<sup>e</sup> éd. augm. Paris : Editions du Seuil.
- Bernoux, P. (1985), La sociologie des organisations initiation théorique suivie de douze cas pratiques, Paris : Éditions du Seuil, réédition : 2009.
- Bevan, D. et Werhane P. (2010), Stakeholder theorising and the corporate-centric world. Management & Avenir, 3 : 33, 127-141.
- Callon, M. (1986), Eléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles St-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de St. Brieuc, L'Année Sociologique, numéro spécial La sociologie des Sciences et des Techniques, 36, 169-208.

- Callon, M. (2006), Sociologie de l'acteur-réseau, in Akrich, M., Callon M et Latour B. (dir.) Sociologie de la traduction : textes fondateurs, Paris : Ecole des Mines de Paris, 267-276.
- Carbonnier, G. (2008), Les négociations multi-parties prenantes : l'exemple de l'Initiative de transparence des industries extractives, Relations internationales, 136 : 4, 101-113.
- De La Ville, V.-I. et France I. (2004), L'émergence d'un réseau institutionnel local, in: Les Réseaux : Dimensions Stratégiques Et Organisationnelles, Sous la direction de Voisin C., Ben Mahmoud-Jouini S. et Edouard S., Paris, Economica.
- Donaldson, T. et Preston L.E. (1995), The stakeholder theory of the corporation: concepts, evidence, and implications, Academy of Management Review, 20: 1, 65-91.
- Dreveton, B. (2002), L'instrumentation de l'organisation publique : le rôle du processus de construction de l'outil de gestion, Thèse de doctorat, Université de Poitiers.
- Dumez, H. (2011), L'Actor-Network-Theory (ANT) comme technologie de la description - Ou pourquoi nous sommes tous des fourmis décrivantes, Le Libellio d'Aegis, 7 : 4, 27-38.
- El Abboubi, M. (2009), La mobilisation des parties prenantes dans les certifications liées à la responsabilité sociale de l'entreprise, Thèse de doctorat, Université de Liège.
- Ferrary, M. et Pesqueux Y. (2004), L'organisation en réseau: mythes et réalités, 1re éd., La politique éclatée. Paris : Presses universitaires de France.
- Freeman, R.E. (1984), Strategic management : a stakeholder approach, Cambridge, Cambridge: University Press, Réédition 2010.
- Frooman, J. (1999), Stakeholder influence strategies, Academy of Management Review, 24: 2, 191-205.
- Fu, F. et al. (2011), A network-based modeling framework for stakeholder analysis of China's energy conservation campaign, Energy, 36: 8, 4996-5003.
- Girard, C. et Sobczak A. (2010), Pour une cartographie des parties prenantes fondée sur leur engagement : une application aux sociétaires d'une banque mutualiste française. Management & Avenir, 3 : 33, 157-174.
- Giroux, N. (2003), L'étude de cas, in Y. Giordano (dir.) Conduire Un Projet De Recherche : Une Perspective Qualitative, Colombelles : Éditions EMS, 41-84.
- Gond, J.-P. et Mercier S. (2004), La théorie des parties prenantes : une synthèse critique de la littérature. Presented at the AGRH, Montréal, 1-21.

- Helfrich, V. (2011), *Efficiency and effectiveness of a normalization of socio-political issues: The case of Corporate Social Responsibility*, Thèse de doctorat, Université de Strasbourg.
- Krohmer, C., Naschberger C., Sobczak A. (2010), *The role of social regulation activity in the process of affirmation of new stakeholders: the example of diversity networks*, *Management & Avenir*, 3 : 33, 258–274.
- Latour, B. et S. Woolgar S. (1996), *La vie de laboratoire : la production des faits scientifiques*, trad. de l'anglais par M. Biezunski, Paris : La Découverte, réédition : 2006.
- Latour, B. (1992), *Aramis ou l'amour des techniques*, Paris : Editions La Découverte.
- Latour, B. (2004), *Why has critique run out of stream? From matters of facts to matters of concern*, *Critical Inquiry*, Special issue on the Future of Critique, 30: 2, 225–248.
- Law, J. (2007). *Actor Network Theory and Materials Semiotic*, Version of 25th April 2007, available at <http://heterogeneities.net/publications/Law2007ANTandMaterialSemiotics.pdf> (downloaded on 25th mai 2012), pp. 1–21.
- Mercier, S. (2010), *Historical analysis of the concept of stakeholders: What lessons for the future?*, *Management & Avenir*, 3 : 33, 142–156.
- Mullenbach-Servayre, A. (2007), *The contribution of stakeholder theory to the modeling of corporate social responsibility*, *La Revue des Sciences de Gestion*, 1 : 223, 109–120.
- Ramonjy, D. (2007), *Collaboration strategies of fair trade organizations in France*, Communication libre présentée au 75ème congrès de l'ACFAS, Trois-Rivières (Québec), Cahier de recherche du CREPA, 1-36.
- Rowley, T.J. (1997), *Moving beyond dyadic ties: a network theory of stakeholder influences*, *Academy of Management Review*, 22: 4, 887–910.
- Sobczak, A. et Berthoin Antal A. (2010), *New perspectives on stakeholder engagement: games, actors, research*, *Management & Avenir*, 33 : 3, 116-126.